

## coquille Les Paimpolais forment des plongeurs

Le comité local des pêches de Paimpol va ouvrir, en février 2010, une formation à la plongée pour pêcher de la coquille Saint-Jacques sur le gisement de Perros-Guirec. « Chez nous, c'est une première pour la coquille mais cela se fait déjà pour l'ormeau (1), explique Yannick Hémeury, président du comité local. Cette formation, qui peut être prise en charge par le Fonds assurances formation pêche, est ouverte aux quatre départements bretons et concerne aussi bien des patrons que des matelots travaillant sur un bateau, déjà en possession d'une licence coquille sur le gisement. Elle sera assurée par un centre agréé à Trebeurden. »

Les conditions de pêche en plongée ont été fixées par le CLPM de Paimpol. Elles limitent notamment à trois le nombre de plongeurs par bateaux, deux au moins devant être titulaires du diplôme capitaine 200. « Il faut être sûr de pouvoir assurer la veille à bord du navire », poursuit Yannick Hémeury.

De même, les captures sont limitées à 200 kg par jour et par plongeur et la coquille doit mesurer 11 cm (au lieu de 10,20 cm à la drague). Le passage sous criée est également obligatoire. « Pour le reste, notamment au niveau des temps de pêche, les conditions sont les mêmes que pour les bateaux mais les zones attribuées aux plongeurs seront *a priori* différentes de celles des dragueurs », ajoute le responsable du CLPM.

Il y a quelques années, les pêcheurs étaient pourtant très hostiles à la pêche en plongée, craignant le braconnage. « Il ne faut pas se fermer un métier ou perdre une opportunité d'exploiter un gisement », conclut Yannick Hémeury... D'autant que les arts traïnants sont, plus que jamais, dans le collimateur des environnementalistes.

P. U.

(1) La pêche en plongée de la coquille est déjà autorisée depuis plusieurs années en Rance (Ille-et-Vilaine).